



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SYNDICAT CNT INDUSTRIES & SERVICES DE HAUTE-GARONNE

Toulouse, le 2 janvier 2023

PATALEVAIN : L'EMPLOYEUR JOUE LE POURRISSEMENT MALGRÉ LA BONNE VOLONTÉ DES SALARIÉES

Après 6 mois de mobilisation syndicale, l'employeur semblait avoir accepté l'ouverture de négociations en vue de signer des **Protocoles d'Accords Transactionnels**. Le syndicat avait alors suspendu ses actions et communications publiques pour permettre une discussion apaisée. **La réunion de négociation du 22 novembre avait été, d'ailleurs, constructive**. En effet, les ex-salariées étaient prêtes à faire des concessions et l'avocate de l'employeur tempérait son client, l'encourageant également à en faire.

Enfin le 15 décembre, l'employeur a transmis au syndicat un nouveau chiffrage inférieur à sa première proposition. Cynique, il a envoyé le même jour une newsletter dans laquelle il faisait part à sa clientèle de sa volonté d'en découdre et où il dénigrerait, encore une fois, les ex-salariées et leur syndicat. **Cette provocation de l'employeur a contraint le syndicat à reprendre immédiatement ses actions syndicales**. Trois piquets de boycott ont été organisés les 20, 21 et 24 décembre devant la boulangerie Patalevain mais aussi devant la Pâtisserie Patatisse.

Parallèlement le syndicat et les salariées, animé·es par un profond attachement à trouver une solution négociée, ont décidé de faire un nouveau pas vers l'employeur. **Le syndicat a fait parvenir une nouvelle proposition de chiffrage médiane à l'employeur**. Les salariées y font de nouvelles concessions, en proposant à l'employeur de couper « la poire en deux » sur les désaccords de calculs des impayés et en ne réclamant que 50 % du plafond de la grille prud'homme pour les ruptures de contrat irrégulières. Elles sont également prêtes à signer un accord à portée globale qui protégerait l'employeur de toute attaque judiciaire. **Les salariées et le syndicat ont donc fait un effort largement suffisant pour rendre possible un accord qui clôturerait enfin ce conflit**.

Reste à savoir désormais si l'employeur est prêt lui aussi à faire des concessions ou s'il préfère la confrontation permanente et le pourrissement quitte à liquider son entreprise pour fuir ses responsabilités. Une chose est sûre : **le syndicat maintiendra sa mobilisation tant que la situation ne sera pas régularisée**. Un prochain piquet de boycott est d'ores et déjà prévu le samedi 14 janvier devant Patatisse – au 104 rue de Cugnaux à Toulouse – de 16h30 à 19h. Toutes les personnes solidaires sont invitées à s'y joindre.



interpro.31@cnt-f.org



<https://www.cnt-f.org/cnt31>



07 81 10 63 66



33, rue Antoine Puget
31200 Toulouse